

MONSIEUR DIDIER CHAUTARD
MAIRE
HOTEL DE VILLE
7, AVENUE DU MEDOC
33680 SAUMOS

Réf à rappeler : DGAT-DHU-SAPUPH- SyG-L- n°2025-
Affaire suivie par Sylvie GARRIGOU
Tél. 05.56.99.33.33 – Poste 2 5369
s.garrigou@gironde.fr
Objet : Avis sur le projet arrêté du PLU de Saumos
Vos réf. Courriel en date du 24/07/2025

Bordeaux, le 16/10/2025

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 24 juillet dernier, le Département a été sollicité, en qualité de personne publique associée, pour donner un avis sur le projet de PLU de votre Commune, arrêté par délibération du 16 juillet 2025.

De nombreux éléments de votre projet vont dans le sens des orientations portées par le Département en matière d'aménagement du territoire tant au vu de ses compétences propres que des projets qu'il mène :

- Le projet prévoit des principes de protection de l'environnement et du paysage, de prise en compte des risques et des nuisances (inondations, eaux pluviales, incendie) et protège le patrimoine bâti et non bâti d'intérêt au moyen des articles L151-19 et L 151-23 du code de l'Urbanisme.
- Un effort de réduction de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) a été fait.
- Des reculs par rapport aux Routes Départementales (RD) sont prévus hors agglomération.

Les observations suivantes peuvent être formulées sur votre projet :

- Il serait intéressant de mettre à jour la carte d'aptitude des sols du Schéma Directeur d'Assainissement. Afin de poursuivre la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif, le règlement pourrait faire figurer des dispositions spécifiques à propos du risque de remontée de nappe. Concernant les zones à urbaniser, il est fortement conseillé de mener des études avec le SPANC afin de s'assurer de la faisabilité des zones d'extensions envisagées.
- Il est conseillé de se rapprocher de la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilités (MDIM) du Médoc (ex-CRD) lors de l'aménagement des secteurs concernés par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin que les accès soient adaptés et sécurisés en fonction du trafic généré.
- Il serait souhaitable de préciser, dans le rapport de présentation, quel est le potentiel « en densification » au sein du tissu urbain existant.
- Une OAP pourrait être mise en place sur le secteur « route de l'Eglise » afin de mieux structurer le développement urbain à l'entrée du bourg.

Au vu de ces éléments, j'émet un **avis favorable** sur votre projet de PLU et vous demande de bien vouloir prendre en compte les observations formulées ci-dessus utiles à la mise en oeuvre de votre projet.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation

Pour le Président du Conseil départemental

~~et par délégation,~~

~~le Directeur Général des Services~~

Stéphane CORBIN